[illegible]

Est établi à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et l'abonné qui voudra suspendre son abonnement, devra en donner avis, par écrit, au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de son abonnement.

Les avis se paient en Anglais et en Français, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la moitié pour chaque insertion suivante.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville, chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord à TOURNE & BECKWITH

16 déc — Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, MICHIGAN, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

8 déc — 28 et 29, Nouvelle-Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme paquebot régulier de la Nelle-Orléans jusqu'à Plaquemines, prendra du fret pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 nov — J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,

No. 30, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 8 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

6 août — J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau neuf DELTA, du port de 90 tonneaux, construit au mois dernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR LA MOBILE, (Par la Sonde,)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goelette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre,
" Comus, " Crocker, 4 "
" Cora, " Carstein, 8 "
" Sarah, " Stark, 12 "

Ces goelettes sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

13 nov — rue Poydras, No. 12

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

21 déc. — G. VANCE & R. GAMBLE

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe TIGER, capitaine Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,

12 déc — rue Toulouse

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord,

E W GREGORY.

19 déc — 60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

E W GREGORY,

19 déc — rue de Chartres, No. 60

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,

8 déc — rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements s'adresser à

P. O. SORBE,

5 déc — no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette ECLIPSE, de 56 tonneaux, pa. J. LE BLANC & CO,

4 déc — 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

Le polacre bien connue, VIZCAINA, capitaine Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,

3 déc — rue St. Louis, No. 86

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad et [illegible]

Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et des passagers pour quelconque des dits ports. On a de beaux emménagements aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUVO & Co,

2 déc — No. 34, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,

26 déc — 28, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. [illegible], comme un magasin de [illegible]. S'adresser à FERGUSON & HALL,

22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par M. C. [illegible]. S'adresser à

FERGUSON & HALL,

26, Vieille Levée.

VENTES A BAS-PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

La société Veuve Van Hooten & Co, devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 106, vis à vis la Banque Consolidée.

[illegible]

[illegible]

Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi 20 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles-Jean-François Tabo, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir:

ESCLAVE.

Rose, mulâtresse âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1o. Un Terrain situé sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, (mesure française) où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par L. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant ou au jour de la vente.

2o. Un Terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin et trois arpents de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant ou au jour de la vente;

Description des Terrains.

Le Lot No. 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur, sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le Lot no. 2, attenant au lot no. 1, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 129 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 7, attenant au lot no. 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 9, attenant au lot no. 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 10, attenant au lot no. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no. 9, 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no. 11, attenant au lot no. 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 13.

Le lot no. 13, attenant au no. 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 14.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot numéro 13, et 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no. 15.

Le lot no. 15, attenant au no. 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pieds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 16.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no. 17.

Le lot no. 17, attenant au no. 16, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no. 16, et 96 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente: L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er Janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente; toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et afin de liquider et terminer la communauté qui existait entre Charles Watts, et Henriette Rhea, décédée. Il sera vendu le jeudi vingt deuxième jour de janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes; savoir:—

Un lot de Terre situé rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant quatre vingt dix pieds de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par la propriété de madame Carmack, et de l'autre par la propriété de M. Abijah Fisk.

AUSSI QUATRE ESCLAVES—Savoir:

Marie, négresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, couturière, &c.

Susan, négresse âgée d'environ dix neuf ans, domestique de maison, couturière et blanchisseuse.

Retta, ou Nancy, négresse d'environ seize ans, domestique de maison gardienne d'enfans, et couturière.

Lucy, négresse d'environ quatorze ans, domestique de maison.

Ces trois dernières esclaves sont trois sœurs.

Conditions:—Pour le lot de la rue de la Douane, un quart comptant, et le reste à six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque sur la propriété. Les esclaves, à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.—Les actes de ventes, seront passés pardevant M. Félix Grima, not. pub

20 déc — W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 31 décembre courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis, les effets mobiliers, consistant en linge de corps, linge de ménage et argenterie, appartenant à la succession de feue Eléonore Rabasse, décédée veuve de Jean Pignéguy.

Conditions de la vente: Pour toutes sommes de $100 et au dessous, comptant, et au dessus de cette somme 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,

20 déc — W F C DUPLESSIS, rég

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, ainsi que le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

Le soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés, &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les maladies des yeux et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—3m — CHALUPT.

DOCTEUR J. PORTER DALY, médecin accoucheur, demeurant [illegible] les rues Chartres et Conti, au premier étage, on rendra chez les personnes qui le feront appeler pour les maladies de [illegible] [illegible] et d'oreilles.

[illegible]

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 27 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Pierre et de la Commune, mesurant 108 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 lignes dans le fond.

2o. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 1, 95 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 3 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3o. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds 8 pouces sur la ligne du lot no. 2, [illegible] pouces et 7 lignes dans le fond.

4o. Le lot no. 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

5o. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

6o. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 32 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond.

7o. Les lots nos 7, 8, 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8o. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9o. Les lots nos. 12, 13, 14 et 15, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10o. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11o. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure.

12o. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

13o. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces, 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 6, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14o. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul. 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 127 pieds 11 pouces 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15o. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16o. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17o. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2-7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18o. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19o. Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no, 14, et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

20o. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

21o. Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22o. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure.

23o. Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 10 7 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24o. Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no, 8.

25o. Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

26o. Le lot no. 12, attenant au lot no. 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27o. Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28o. Le lot no. 14, attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond,

29o. Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14; 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30o. Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31o. Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32o. Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur.

33o. Le lot no. 21 mesure 49 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 42 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34o. Le lot no. 22 mesure 25 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 42 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35o. Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Poydras et 20 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36o. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37o. Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

38o. Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39o. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Freret, mesurant (mesure anglaise) 107 pieds de face à la rue Hévia, 108 pieds de face à la rue Freret, 125 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Freret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 126 pieds de face à la rue Hévia, 93 pieds de face à la rue Freret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43o. Un ilet de terre situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 363 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 248 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido et 369 pieds, 2 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44o. Un ilet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45o. Un Ilet de Terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) [illegible] pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, [illegible] 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 482 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand et 482 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46o. Un Ilet de terre situé derrière le faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 300 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 300 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 215 pieds, 2 pouces; 10 lignes de face à la rue Poydras et 380 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47o. Un ilet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 321 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

48o. Un morceau de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, de la rue Bertrand et s'étendant en profondeur jusqu'aux coudes du Bayou St. Jean, la dite terre se trouve comprise, de la dite rue Bertrand, entre la prolongation de la rue de la Commune et la susdite ligne de Jacques Moquin, à l'exception de l'espace de terre, reservé pour la prolongation du Canal Gravier et de 50 pieds de chaque côté du dit espace, s'étendant jusqu'au Bayou St Jean, vendu en 1834, à la Compagnie de Navigation.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, seront vendues conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, et qui sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS— Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi, 3 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave suivant, savoir:—Sally, négresse, âgée de 20 ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois. Conditions de la vente:—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub., aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 2 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Victor Subiran, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Jack, nègre âgé d'environ 25 ans, frappeur.

Lewis, nègre âgé d'environ 24 ans, forgeron.

César, nègre âgé d'environ 20 ans, bon domestique et bon sujet, frappeur.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 6 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci après décrits, savoir:—Ned, nègre, âgé d'environ 30 ans; Ellick, nègre, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente:—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant HB Cénas, not pub., aux frais des acquéreurs. 16 déc.

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Vente par le Register des Testamens—Mardi, 30 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu N. A. Baron, la propriété ci-après décrite, savoir: un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Natchez, désigné par le No. 10, sur un plan dressé par M. Bourgerol, député arpenteur général le 26 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, mesurant, (mesure anglaise) 21 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 100 pieds sur la ligne de profondeur à droite qui le sépare du lot No. 11, 100 pieds 1 pouce sur la ligne de profondeur à gauche et 25 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 9.

Conditions de la vente:—$2173 payables comptant, $2296 payables le 1er. août 1835, $2409 payables le 1er. août 1836 et $2542 payables le 1er. août 1837, le surplus, s'il y en a, devra être payé dans 3 ans du jour de la vente, tous les billets devront être endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves,—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 29 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Zulma Roy, f. c. l., les esclaves suivans, savoir:

1o. Liza, négresse âgée de 17 ans.

2o. Estelle, négrite âgée de 12 ans.

3o. Jean, nègre âgé d'environ 30 ans, charretier.

Conditions de la vente: les esclaves Liza et Estelle, à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et l'esclave Jean, payable comptant, avec la condition expresse, que l'acquéreur du dit esclave l'affranchira aussitôt qu'il aura payé la somme de 700 piastres.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.

28 novembre

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal d'Auberville, veuve de Francisco Bouligny, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Henri, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le District de Barataria, ayant 7 arpents (plus ou moins) de face sur le côté droit, du Bayou des familles, sur 40 arpents (plus ou moins) de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le morceau de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale; les dits billets devront être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administration.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub. aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 5 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivants, savoir:

Fanny, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente; 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N B Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 7 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les Esclaves suivans, savoir:—Patience, négresse âgée d'environ 23 ans; Fanny, mulâtresse, âgée d'environ 14 ans.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 novembre 1834, et à la requête de L. A. Nadaud, syndic des créanciers de D. Q. Nadaud, il sera vendu le samedi 3 janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, la moitié indivise des Lots A, B, de l'ilet No. 1, situé au faubourg Washington; le lot A ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve sur 144 pieds 3 pouces de profondeur, le lot B ayant 30 pieds 3 pouces au fleuve sur 144 pieds 2 4-5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par M. B. Buisson, le [illegible] mai 1833 et déposé en l'étude de M. C de Armas, notaire public.

Conditions comptant;—Les actes de vente seront passés pardevant M. Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er. déc

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie maison en briques nouvellement construite de 4 appartemens, grenier et cabinets avec une cuisine également en briques, sise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 24 pieds sur 64. 8 déc

PAR J. LE CARPENTIER.

Il sera vendu vendredi, 26 décembre à 10 heures précises du matin, à l'encoignure Condé et St. Philippe, Le fond de cabaret composant un assortiment de liqueurs et comestibles de bonne qualité.

Plus: quelques meubles et objets de ménage. Les conditions au moment de la vente. 16 déc.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Jeudi, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un Terrain situé rue Royale entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions:—$8190 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 16 déc

PAR T MOSSY & GARIDEL.

Il sera vendu samedi, 27 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre des syndics des créanciers de J B Ory et à la folle enchère de A. H. Dejonges.

La négresse Candis, âgée de 20 ans.

Conditions: Payable en mars prochain, en billet endossé à la satisfaction des syndics et hypothèque.

L'acte de vente sera passé par O de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 déc

PAR T MOSSY & GARIDEL.

Il sera vendu jeudi, 25 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions—$8180 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 20 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu le mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues de la Levée et du Quartier, et faisant face à la place Jackson. Ce terrain mesure 75 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur 23 pieds de profondeur et face à la rue de la Levée, formant la moitié du terrain acheté par M. W. Tibbett, et joignant les jolies bâtisses en briques dernièrement construites pour une somme de $10,000. Le terrain entier a primitivement coûté 12,000 et cet achat est considé comme un des plus avantageux. La moitié maintenant offerte en vente, est nécessairement responsable pour l'hypothèque fournie sur le tout, mais les bâtisses érigées sur l'autre moitié sont une suffisante garantie pour que la moitié qui doit être vendue ne soit responsable que pour sa proportion, qui est de $6000.

Conditions: L'acquéreur se chargera de l'hypothèque de $6000 payable un cinquième au 23 janvier 1835, et les autres cinquièmes aux mêmes époques des années 1836, 37, 38 et 39—le surplus à 6 mois de crédit, à partir du jour de la satisfaction du vendeur et hypothèque; et l'acquéreur devra fournir sécurité pour la première hypothèque. Le plan est exposé à la Bourse. 19 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 14 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Adelaïde Darby, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir;

ESCLAVES,

Jemina alias Maime, négresse âgée d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repasseuse et ses deux enfans nommés Marius ou Vincent, mulâtre âgé de 3 ans et demi, et Ely, mulâtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant 32 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Baptiste Prampin et de l'autre côté par celle maintenant ou ci-devant appartenant à la succession de Pierre Olivier, ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la Vente. les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des parties intéressées, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Régister.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 26 décembre courant, à 10 heures du matin, il sera exposé en vente, au Bassin Carondelet, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Jonas Jones.

Et le même jour, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de ladite succession, la goelette DAMARIS, d'environ 17 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, maintenant mouillée dans le Bassin Carondelet

Conditions de la vente:—Les effets mobiliers, comptant la goelette à 90 jours de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

15 déc — W F C DUPLESSIS, Register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 26 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Merina, la propriété ci-après décrite, savoir:—Un Terrain situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa sur 140 pieds de profondeur; ensemble une vieille maison en bois.—Conditions de la vente:—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 24 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Claudius Michel, l'esclave suivant, savoir; Tom, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison.—Conditions—Comptant.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir:—

La moitié indivise d'un Ilet de Terre désigné par le No 15, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, ayant 277 pieds sur la rue Jackson, s'étendant dans la profondeur sur la ligne de la propriété de William Goenie y au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne il mesure 277 pieds borné d'un côté par l'ilet No. 14, sur lequel il mesure 563 pieds 5 pouces et de l'autre côté par l'ilet No. 16, sur lequel il mesure 550 pieds 9 pouces, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente:—$1500 comptant et la balance à 12 et 18 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur. 6 déc

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

Avis est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorde la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit:

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des régistres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. O. PRITCHARD.

Commissaires.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—19f

AVIS—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 226. 4 déc—1e

VENTES PAR LE SHERIFF.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues de la Commune et Carondelet, en cette ville, le vendredi, 26 de décembre courant, à 11 heures et demie du matin, 1 side board 1 bureau; 1 table à déjeuner; 1 bois de lit; lit et fourniture; 20 chaises; 1 pupitre et divers articles de meubles de maison; 4 vices pour faire presses à coton &c. Saisis à la poursuite de Robert Fournoy & co.

Conditions: comptant.

15 déc — G W MORGAN, shériff

Les exécuteurs testamentaires de feu Pierre Romain vs. Thomas Romain.

En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 30 décembre courant, à une heure après midi.

La négresse Marie Louise, âgée de 50 à 60 ans, ayant perdue un œil, et étant infirme.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offerté à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.

15 déc — G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit: Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'Ilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'Ilet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pds. six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R.O. Pritchard. Conditions:—Comptant.

9 déc — G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Grenbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant.

9 déc — G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclu dans la ville de Carrollton.

Conditions: $5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833; et sur $2650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions égales du 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.

10 déc — G W MORGAN, shériff

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure après midi.

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'Ilet désigné par le No. 15. Conditions: comptant.

8 déc — G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. *contre* Juan Pénes.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 6, lots No. 5 et 6, de l'ilet 162, et lot No. 12, de l'ilet 135, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.

8 déc — G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pandelly.

En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, vendredi 26 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de [illegible] ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

22 nov — G W MORGAN shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Philippe Guesnon, exécuteur testamentaire d'Antoine Caraby contre Pierre Ogier et John Michel. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, Samedi, 27 décembre, à une heure après midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant 44 pieds 5 pouces de face (mesure française) de face à la rue Gravier; 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces dans la profondeur, et 102 pieds 3 pouces, en arrière, sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier: ensemble avec toutes les maisons et autres bâtisses, ainsi que toutes les dépendances y appartenant saisis dans cette affaire, comme étant la propriété de Pierre Ogier.

Conditions de la vente: $1616 66 2-3 payable le 5 de mai 1835 en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et le reste comptant. 17 déc — G. W. MORGAN shériff

Les personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à

ARMAND MARIGNY,

10 déc—3m — Au Bois Rond.

AVIS.—Des propositions cachetées seront reçues par le président des marguilliers de l'église St. Louis d'ici au 1er. de janvier prochain, pour [illegible] dans l'ancien cimetière des catholiques. 2 déc—3